

AVCC · Remplacements

Charte du groupe WhatsApp — Projet

Ce groupe facilite la recherche de collègues pour remplacer un chef lors d'une répétition, d'une messe, d'une prestation ou d'un concert. Il fonctionne dans un esprit d'entraide et de confiance.

1. Un réseau entre collègues

Le groupe réunit les chefs membres de l'AVCC et des collègues invités à assurer des remplacements, y compris des chefs en formation. Pour le rejoindre, il suffit de contacter un administrateur.

Les membres de l'AVCC peuvent publier des demandes pour leurs chœurs. Chacun répond selon ses disponibilités, sans obligation ni nécessité de justifier son indisponibilité.

2. Des demandes faciles à comprendre

Une annonce précise l'essentiel : date, horaires, lieu, type de chœur, programme ou travail prévu, accompagnement éventuel et rémunération proposée ou à convenir.

Les personnes intéressées répondent en privé. Une fois le remplacement trouvé, l'auteur le signale dans le groupe. Il fait de même si la demande est annulée.

3. Une rémunération convenue ensemble

L'entraide ne suppose pas que les remplacements soient gratuits.

À titre indicatif, **150 à 220 CHF peuvent servir de repère pour une répétition de deux heures assurée par un chef professionnel**. Le montant reste à convenir selon la préparation, la durée et les exigences du remplacement ainsi que la formation et l'expérience du collègue.

Pour une messe ou un concert, la préparation et le temps de présence sont également pris en compte. Les frais de déplacement sont discutés séparément.

4. Un remplacement bien préparé

Avant de s'engager, les collègues s'entendent sur le travail attendu et les conditions du remplacement, en accord avec le chœur.

Le chef habituel transmet les partitions et les informations utiles assez tôt pour permettre la préparation. En cas d'empêchement, chacun prévient son interlocuteur au plus vite.

5. Un groupe utile et respectueux

Pour garder les demandes visibles, le groupe reste consacré aux remplacements. Les arrangements et les discussions détaillées se poursuivent en privé.

Les échanges restent discrets : on ne transmet pas les messages ou les coordonnées d'un collègue sans son accord et on évite les commentaires publics sur ses compétences.

L'AVCC facilite les contacts ; les collègues et le chœur organisent directement le remplacement. Si une difficulté concerne le groupe, les administrateurs sont disponibles pour en parler.